



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 11.11 de l'ordre du jour provisoire

A59/17
24 avril 2006

[Cadre mondial pour les] activités de recherche-développement essentielles en santé

1. Le Conseil exécutif, à sa cent dix-septième session, a examiné un projet de résolution intitulé « [Cadre mondial pour les] activités de recherche-développement essentielles en santé » présenté dans le cadre du point 4.10 de son ordre du jour par les membres du Conseil représentant deux Etats Membres de l'Organisation.¹

2. Les discussions sur la résolution ont été poursuivies dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée du Conseil qui a produit à son intention un texte révisé. Les membres de phrases sur lesquels un consensus ne s'est pas dégagé ont été laissés entre crochets. Le Conseil a décidé de transmettre la résolution à l'Assemblée de la Santé.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

3. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution contenu dans la résolution EB117.R13.

= = =

¹ Voir le document EB117/2006/REC/2, procès-verbaux des septième, huitième et dixième séances.